

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À LA QUESTION ÉCRITE DE MONSIEUR PIERRE-ANDRÉ COMTE, DÉPUTÉ (GROUPE PS), INTITULÉE « QU'EN EST-IL DU SOUTIEN DE L'ÉTAT À LA CONSTRUCTION EN BOIS ? » (N° 3300)

L'utilisation du bois de nos forêts est plus que jamais nécessaire dans le contexte actuel de crises climatique, environnementale et économique. Le bois est un excellent allié dans le combat pour la réduction des émissions de CO₂, mais son potentiel n'est de loin pas suffisamment utilisé. Comme matériau de construction, il permet de le séquestrer durablement et pourrait remplacer bien d'autres matériaux de construction souvent importés, peu écologiques et non renouvelables. Utilisé comme bois-énergie, il se substitue aux énergies fossiles tout en laissant une très importante valeur ajoutée dans l'économie régionale. Outre l'état de santé désolant des forêts, la filière fait face à une crise économique et de l'emploi, crise encore aggravée par les effets de la pandémie. Faute de débouchés ou pour limiter les pertes, des dizaines de milliers de m³ de bois victimes du bostryche ou de la sécheresse sont ainsi laissés sur pied dans les forêts jurassiennes.

Le Gouvernement souhaite une utilisation accrue du bois local, non seulement dans la construction, mais aussi pour d'autres utilisations. L'Etat ne peut toutefois imposer la solution bois aux maîtres d'œuvre. Il doit plutôt continuer à agir au moyen d'incitations, en espérant plus de logique et de responsabilité de la part des collectivités et des privés. Il doit bien sûr se montrer lui-même exemplaire dans ses choix lorsqu'il est maître d'œuvre.

Le Gouvernement répond comme suit aux questions posées :

1) Le Gouvernement peut-il nous indiquer quelles ont été les impulsions données ces dernières années à la construction en bois dans notre canton, notamment s'agissant des constructions publiques ou bénéficiant de subventions publiques ?

En vertu de la directive du Gouvernement du 7 novembre 2006 visant l'encouragement de la valorisation du bois comme matériaux de construction, l'Etat analyse toujours une variante bois dans ses projets de construction ou de rénovation. Ainsi la variante bois a été retenue pour le bâtiment de l'école professionnelle à la rue de l'Avenir 33 à Delémont.

D'autres beaux exemples de construction en bois émanant de collectivités publiques peuvent être cités, notamment le projet-phare de la patinoire de Porrentruy, mais aussi le bâtiment locatif de la bourgeoisie de Boécourt-Séprais, la halle de gymnastique de Montsevelier ou encore la future école des Arquebusiers à Delémont, prévue en bois.

Pour ce qui est des subventions qui peuvent être allouées à des projets de construction publics ou plus rarement privés, l'Etat les alloue dans le cadre légal existant. Ce cadre légal laisse une certaine marge de manœuvre à l'autorité décisionnelle, pour ce qui est des conditions d'octroi. L'Etat n'a toutefois jamais prévu, jusqu'ici, d'introduire le choix du bois comme condition à l'octroi de subventions aux projets de construction éligibles à un subventionnement. Il est préférable, pour la qualité et la bonne acceptation des projets, de miser plutôt sur la promotion du bois et de ses atouts, dans un contexte de plus en plus favorable pour le développement de projets plus écologiques et durables. Le réflexe bois devrait d'abord venir de la base (cela devrait être une fierté, pas une contrainte !).

C'est pourquoi le Gouvernement privilégie la poursuite du partenariat avec l'association Lignum Jura, dont la mission est précisément de promouvoir le bois dans la construction. Les activités de Lignum Jura se déclinent en projets qui s'adressent aux collectivités publiques jurassiennes, aux divers maîtres d'ouvrage, à la population en général ainsi qu'à la jeunesse. Divers événements et actions sont ainsi organisés, à l'image du Forum de l'environnement consacré à la construction bois, qui a réuni, fin 2019, un public composé d'architectes, d'ingénieurs, de représentants des collectivités publiques jurassiennes et de particuliers intéressés. À cette occasion, Lignum Jura a pu présenter diverses réalisations exemplaires et expliquer les démarches pour intégrer le bois dans un projet de construction. Il a en

particulier pu être démontré, à cette occasion, que la question du surcoût ou encore celle des normes anti-incendie ne sont plus des excuses valables aujourd'hui pour justifier de ne pas construire en bois.

Outre l'utilisation du bois dans la construction, qui constitue l'application la plus noble et la plus efficace en termes de stockage durable de CO₂, le bois local offre aussi une excellente solution de substitution aux énergies fossiles. L'Etat jurassien s'est d'ailleurs engagé de longue date dans le développement de la filière du bois-énergie dans le canton, notamment au travers de son soutien aux différents projets de réseaux de chauffage à distance.

2) Le Gouvernement entend-il mettre à profit les nouvelles technologies à l'exploitation du bois comme matériau de construction sur le territoire cantonal et, le cas échéant, quelles démarches peut-il envisager pour une utilisation du bois indigène comme l'un des « instruments » aptes à combattre le réchauffement climatique ?

L'Etat jurassien a soutenu activement la création de Fagus Suisse, qui a mis au point et produit, sur son site des Breuleux, un matériau bois innovant et très prometteur pour la construction. L'innovation et la certification Bois Suisse permettront de mieux utiliser et mettre en valeur le feuillu régional dans la construction et la rénovation.

Pour davantage de bois local ou suisse dans la construction, il faut aussi et surtout une économie forestière et de transformation du bois qui soit compétitive face à la concurrence des produits en bois provenant de l'étranger (sans oublier la concurrence des produits plastiques ou en métal très souvent importés). La gestion durable des forêts et la valorisation du bois indigène comme instruments d'une politique publique ne sont possibles que si le secteur privé de la transformation et de la commercialisation du bois fonctionne. L'Etat voit clairement sa marge de manœuvre limitée sans une filière forte, et il ne pourra jamais se substituer à l'économie pour garantir une sylviculture proche de la nature, la vente du bois et des emplois en forêt. Le Gouvernement jurassien s'investit aujourd'hui, aux côtés des autres cantons et de la Confédération, pour développer une nouvelle politique de l'économie de la forêt et du bois, orientée sur la relance post-COVID, sur les intérêts publics à préserver par des soins réguliers et sur les besoins d'adaptation des forêts aux changements climatiques (motion Hêche).

À son niveau, le Gouvernement veillera à ce que le bois joue un rôle de premier plan dans les futurs projets de l'Etat. Il continuera à sensibiliser les maîtres d'œuvre via son partenaire Lignum Jura. Le bois occupera également une place de choix dans le plan d'action Climat que le canton va mettre sur pied et concrétiser.

Delémont, le 18 août 2020

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme
la chancelière d'Etat


Gladys Winkler Docourt